

Budget primitif 2022

Note de synthèse

COUPVRAY

Sommaire

1 / Section de fonctionnement

- 1.1 / Les recettes de fonctionnement
- 1.2 / Les dépenses de fonctionnement

2 / La section d'investissement

- 2.1 / Les recettes d'investissement
- 2.2 / Les dépenses d'investissement

3 / Ratios d'analyse financière

4 / État de la dette

- 4.1 / Encours de la dette
- 4.2 / Capacité de désendettement

L'article 2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipal, un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "*Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Équilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des comptes administratifs (2019, 2020 et 2021) des données issues du budget primitif (2022).

1 / Section de fonctionnement

1.1 / Les recettes de fonctionnement

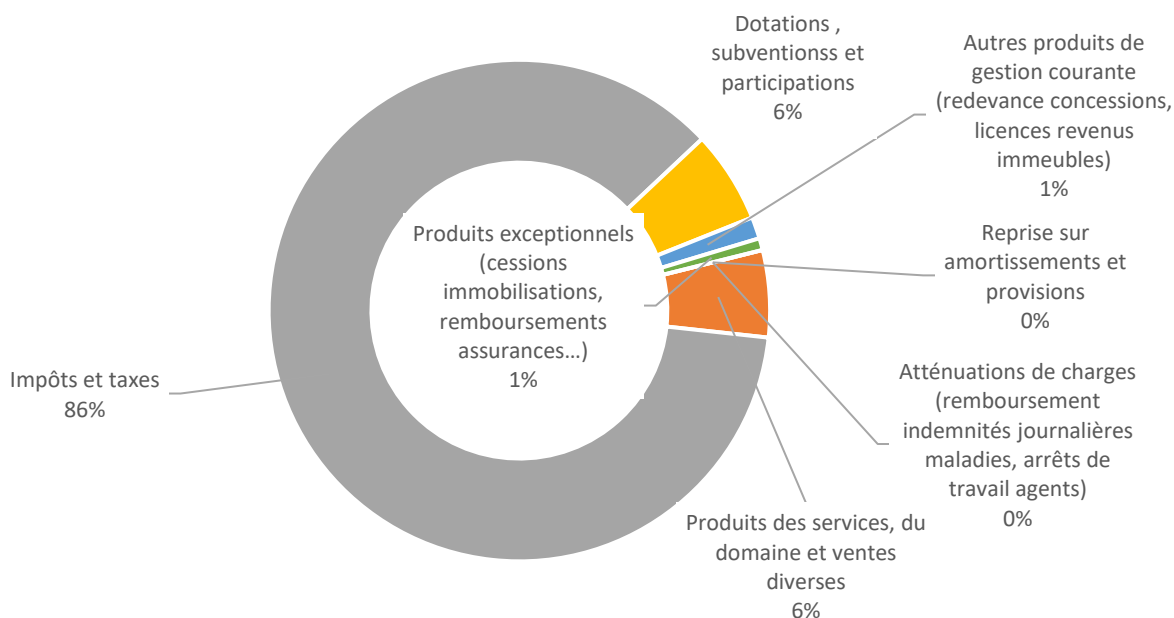
La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, il est prévu un montant de 7 174 661 € pour les recettes réelles de fonctionnement, elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2021- 2022 %
Impôts / taxes	5 817 799 €	6 011 887 €	5 855 343 €	6 189 843 €	5,71 %
<i>Dont attribution de compensation</i>	1 768 500 €	1 768 500 €	1 628 500 €	1 628 500 €	- %
Dotations / Subventions	613 744 €	583 664 €	590 345 €	426 944 €	-27,68 %
Recettes d'exploitation	496 493 €	261 238 €	359 997 €	502 874 €	39,69 %
Autres recettes	53 496 €	121 456 €	380 052 €	55 000 €	-74,5 %
Recettes réelles de fonctionnement	6 981 532 €	6 978 245 €	7 185 737 €	7 174 661 €	-0,15 %

Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2021- 2022 %
Opérations d'ordre	0 €	84 986 €	75 286 €	75 286 €	0 %
Excédent de fonctionnement	320 471 €	0 €	0 €	1 069 297 €	- %
Total recettes de fonctionnement	7 302 003 €	7 063 231 €	7 261 023 €	8 319 244 €	14,57 %

Les variations de recettes entre le CA 2021 et le BP 2022 s'expliquent de la manière suivante :

Impôts / taxes : variation due essentiellement à la revalorisation de 3.5 % des bases (contre 0.2% en 2021).

Dotations, subventions ou participations : la diminution correspond principalement à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et à la compensation des exonérations de taxe foncière sur les locaux industriels non budgétée (inscription au chapitre 73 impôts et taxes).

Recettes d'exploitation (atténuation de charges, produit des services, autres produits de gestion courante) : prévision avec une hausse de fréquentation de la restauration scolaire et des services périscolaires et extrascolaires, des locations de la salle de la ferme.

Autres recettes : Produits exceptionnels : Prévision avec prudence des remboursements d'assurances et d'indemnités journalières maladies et arrêts de travail des agents.

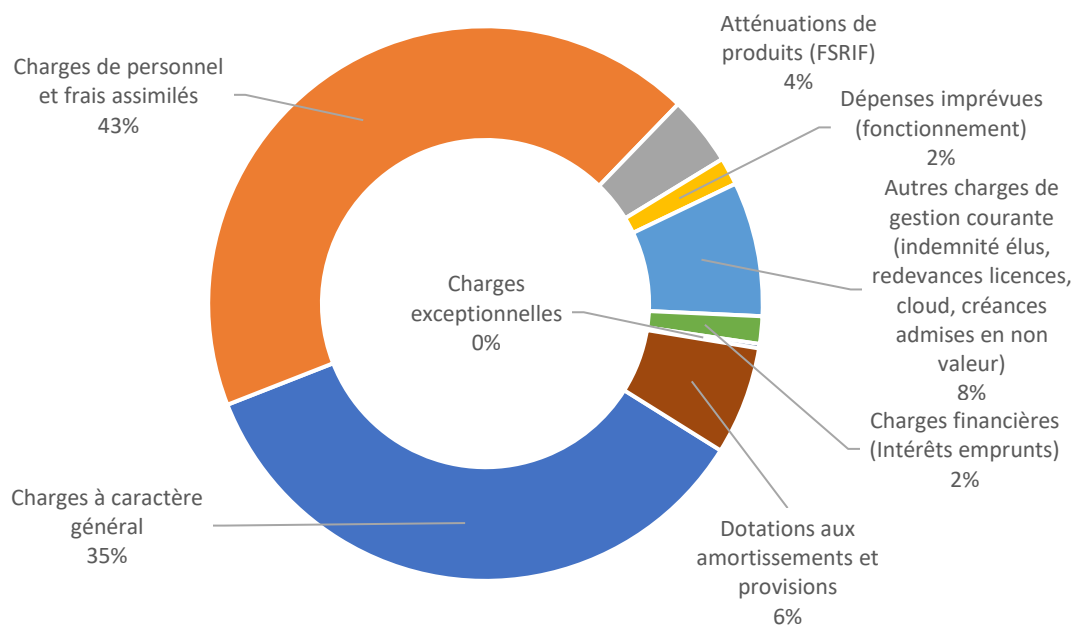
1.2 / Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, ci-après les principales dépenses :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractères général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, il est prévu un montant de 6 215 449 € pour les dépenses réelles de fonctionnement, elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2021-2022 %
Charges de gestion	2 197 404 €	1 869 107 €	2 251 014 €	2 673 194 €	18,76 %
Charges de personnel	2 237 904 €	2 246 027 €	2 454 128 €	2 683 030 €	9,33 %
Atténuation de produits FSRIF (fonds de solidarité des communes région IDF)	329 167 €	391 025 €	251 125 €	252 091 €	0,38 %
Charges financières	130 065 €	114 688 €	97 874 €	99 578 €	1,74 %
Autres dépenses	1 238 157 €	5 873 €	711 470 €	507 556 €	-28,66 %
Dépenses réelles de fonctionnement	6 132 697 €	4 626 720 €	5 765 611 €	6 215 449 €	7,8 %

Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2021-2022 %
Opérations d'ordre	440 153 €	461 124 €	324 700 €	3 127 566 €	863,22 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	6 572 850 €	5 087 844 €	6 090 311 €	8 319 244 €	36,6 %

Les variations de dépenses entre le réalisé 2021 et le BP 2022 s'expliquent de la manière suivante :

Charges de gestion (Charges à caractère général et autres charges de gestion courante) : prévision avec la réinscription de projets non réalisés en 2021 liés au contexte sanitaire (classes découvertes, bucoliques, spectacles, vœux) et l'intégration de nouveaux projets.

Charges de personnel : prévision avec une augmentation maîtrisée à hauteur de 9% malgré les revalorisations de points pour les catégories C (et son impact sur les charges), et les prévisions de recrutements.

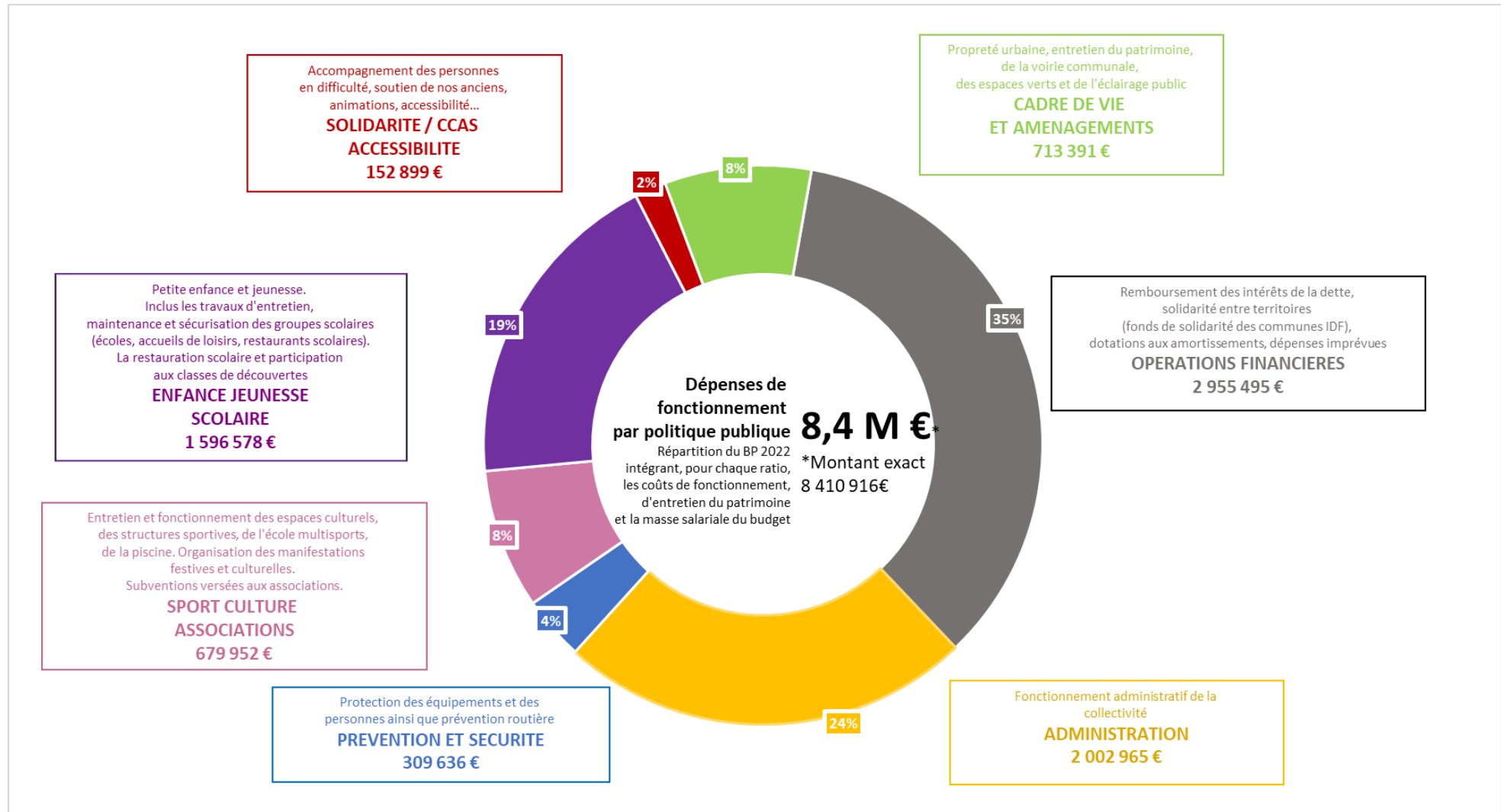
Atténuation de produits : il s'agit du FSRIF (fonds de solidarité des communes région IDF) en légère augmentation.

Charges financières : il s'agit des intérêts d'emprunts en augmentation avec l'intégration de l'emprunt de 3 000 000€ contracté fin 2021.

Autres dépenses : l'écart est dû à l'absence de provision complémentaire pour risques sur créances douteuses (provision actuelle à hauteur de 142 000€). Et à la diminution de la provision pour risques et charges financières (1 222 941€ chaque année correspondant à une partie de l'attribution de compensation VEA provisionnée pour couvrir les gros investissements à venir). Pour l'exercice 2021, ce montant était de 1 222 941€ - 661 410€ correspondant au financement des opérations de la crèche et du gymnase 2, soit 561 531€. En 2022 la provision sera de 1 222 941€ - 831 410€, soit 391 531€.

Dépenses imprévues : afin de faire face à d'éventuels besoins non prévisibles en cours d'année.

Répartition par politique publique



2 / Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

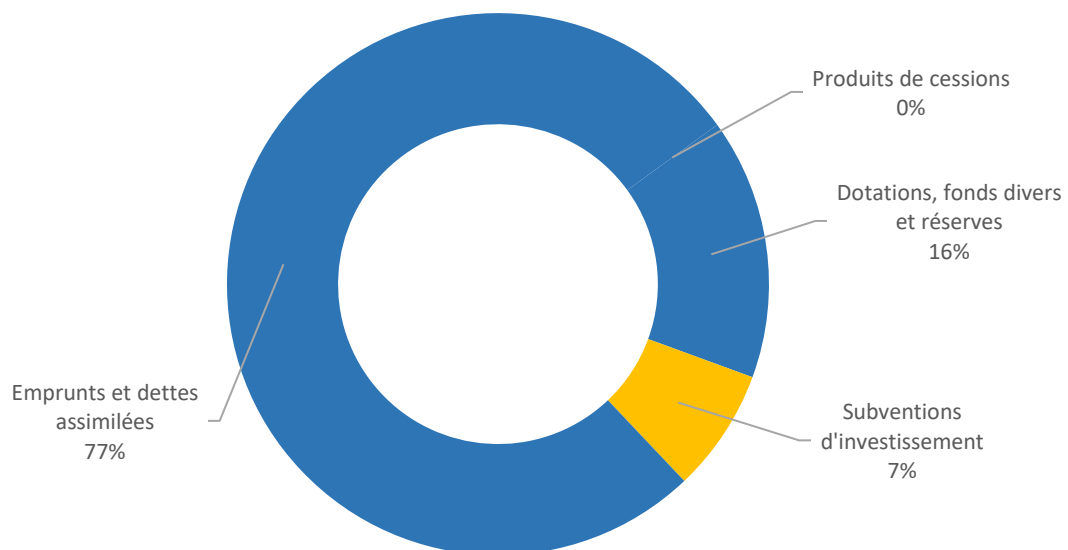
2.1 / Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'État, de la région, département, Europe) ;
- Le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 190 441 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



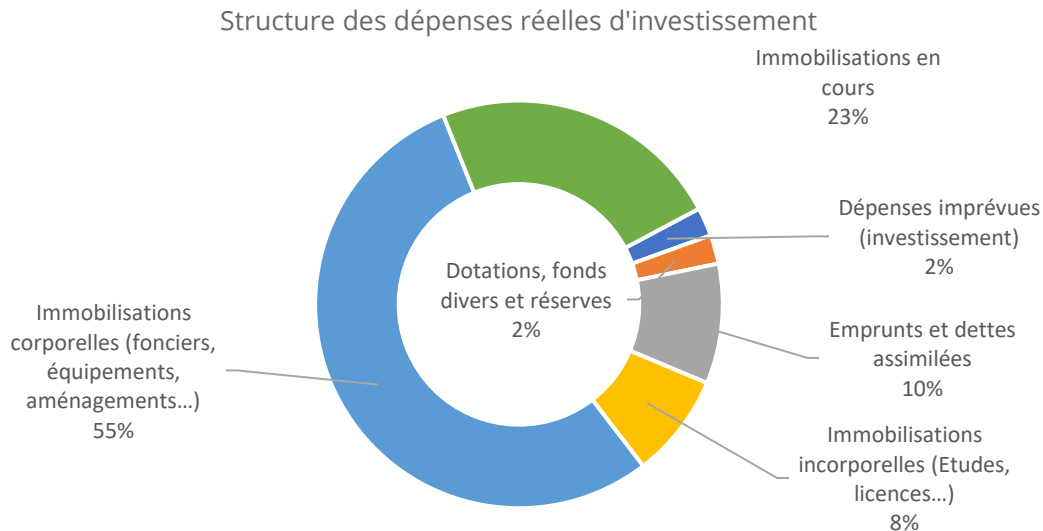
Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2021-2022 %
Subventions d'investissement	142 835 €	143 482 €	133 063 €	381 801 €	186,93 %
Emprunt et dettes assimilées	600 000 €	0 €	0 €	4 000 000 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	1 160 864 €	1 211 881 €	2 135 371 €	808 640 €	-62,13 %
<i>Dont 1068</i>	<i>885 176 €</i>	<i>814 140 €</i>	<i>1 975 390 €</i>	<i>101 415 €</i>	<i>-94,87 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	1 903 699 €	1 355 363 €	2 268 434 €	5 190 441 €	128,81 %
Opérations d'ordre	440 152 €	461 123 €	324 700 €	2 103 795 €	547,92 %
Excédent d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	616 565 €	514 810 €	3 689 766 €	0 €	- %
Total recettes d'investissement	2 960 416 €	2 331 296 €	6 282 900 €	7 294 236 €	

2.2 / Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

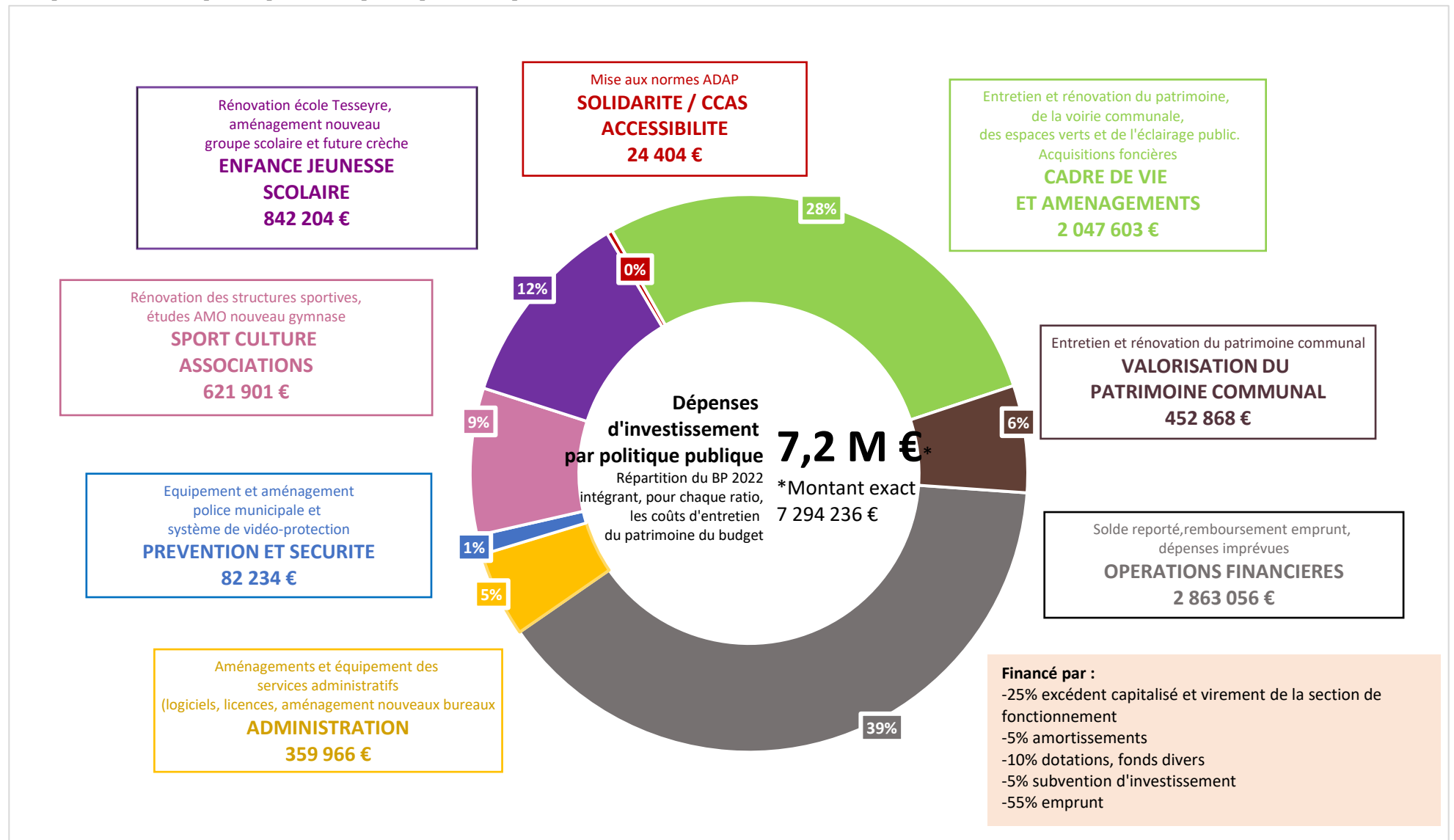
- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 023 578 €. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	301 451 €	270 476 €	169 974 €	415 304 €	144,33 %
Immobilisations corporelles	1 934 018 €	2 072 121 €	2 068 335 €	2 730 990 €	32,04 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	92 155 €	1 169 896 €	1 169,49 %
Emprunts et dettes assimilées	486 151 €	523 249 €	515 832 €	477 926 €	-7,35 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	4 313 €	0 €	229 462 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	2 721 620 €	2 870 159 €	2 846 296 €	5 023 578 €	76,5 %
Opérations d'ordre	84 985 €	84 985 €	75 285 €	75 285 €	0 %
Déficit d'investissement	265 516 €	728 269 €	1 866 925 €	2 195 373 €	17,59 %
RAR	1 846 006 €	2 094 105 €	1 595 809 €	0 €	- %
Total dépenses d'investissement	4 918 127 €	5 777 518 €	6 384 315 €	7 294 236 €	

Répartition par politique publique



3 / Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

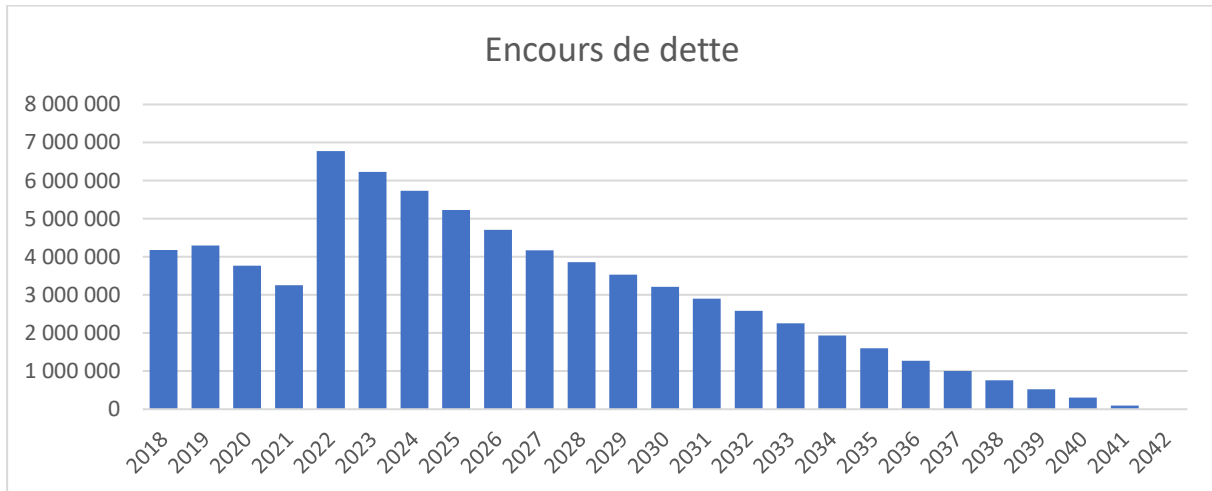
Évolution des niveaux d'épargne de la commune

Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2021-2022 %
Recettes réelles de fonctionnement (€)	6 981 532	6 978 245	7 185 737	7 174 661	-0,15 %
<i>Dont recettes</i>	<i>32 253</i>	<i>79 425</i>	<i>205 044</i>	<i>55 000</i>	-
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	6 132 697	4 626 720	5 765 611	6 215 449	7,8 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>15 216</i>	<i>5 873</i>	<i>7 939</i>	<i>16 025</i>	-
Épargne brute (€)	848 645	2 340 525	1 415 526	959 212	-32,24%
Taux d'épargne brute %	12.16 %	33.54 %	19.7 %	13.37 %	-
Amortissement du capital (€)	486 151 €	523 249 €	515 832 €	477 926 €	-7,35%
Épargne nette (€)	362 494 €	1 817 276 €	899 694 €	481 286 €	-46,51%
Encours de dette	4 293 712 €	3 769 730 €	3 253 898 €	6 775 972 €	108,24 %
Capacité de désendettement	5,06	1,62	2,3	7,07	-

4 / État de la dette

4.1 / Encours de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette	4 179 863	4 293 712	3 769 730	3 254 630	6 775 972



4.2 / Capacité de désendettement

	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité de désendettement	6,36	5,06	1,61	2,30	7,06
Seuil d'alerte (12 ans)	12	12	12	12	12

